

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 29 AOÛT 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 29 août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Georges RAVOIRE, Maire.

Présents : Georges RAVOIRE, Laetitia LAPAIX, André VALETTE, Laurent CHAUVEAU, Karine SEYMOUR, Hélène ZATKOWSKI, Simone JULIEN et Rozenn IRVOAS.

Procurations : Dany DUBOIS a donné pouvoir à Rozenn IRVOAS,
Laurent CABANAS a donné pouvoir à Laetitia LAPAIX,
Estelle FAURE a donné pouvoir à Georges RAVOIRE.

Absents excusés : Florence HUC, Serge PINA, Claude BERGES et Pascal THIERRY.

Secrétaire de séance : Simone JULIEN.

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu du conseil municipal du 2 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Information sur le compte rendu d'activité 2018-2019 de l'ALAE

Madame Caroline CHEVALIER, Directrice de l'ALAE propose de débattre sur le bilan qualitativement et quantitativement de l'ALAE pour l'année scolaire 2018-2019 qui a été diffusé dans le dossier du conseil municipal.

Elle informe les conseillers que deux axes de travail ont été favorisés cette année pour l'équipe animation :

- Le vivre ensemble.
- Le développement l'enfant éco-citoyen.

Au travers des activités, actions et projets proposés, l'ensemble de l'équipe a permis de répondre aux objectifs fixés par le projet pédagogique.

Un bilan des activités nous permet de tirer des pistes d'amélioration pour continuer à travailler sur ces mêmes objectifs l'année prochaine.

Au niveau des fréquentations, nous pouvons constater que :

- Le pourcentage de fréquentation à midi et le soir à 16h augmente d'année en année malgré l'effectif global. Le nombre de maternelles à la cantine a bien augmenté nécessitant dès le début de l'année scolaire un encadrement supplémentaire.
- Les effectifs à 16h sont très imprévisibles et inégaux selon les périodes et selon les jours. Les mardis et jeudis sont les jours où la présence aux TAP est la plus forte et les lundis et les vendredis le pic de fréquentation est en ALAE simple. Ceci pouvant s'expliquer par des journées de travail raccourcis pour les parents les lundis et vendredis et donc l'ALAE simple permet de récupérer les enfants à l'heure de leur choix. Il est difficile d'anticiper cette répartition à 16h car les années ne se ressemblent pas. Cependant nous avons pallié les effectifs élevés par la présence d'un animateur supplémentaire, le détachement de la Directrice en ALAE simple ou de déplacer les enfants volontaires aux TAP maternelles.

Madame CHEVALIER remercie les parents qui ont répondu aux divers appels aux dons, les intervenants pour leurs implications auprès des enfants, la mairie pour le soutien dans les divers projets et l'ensemble de l'équipe pour leur motivation, leur sérieux et leur dynamisme.

Un échange s'engage entre Madame CHEVALIER et les élus.

3. Délibération sur les tarifs de la cantine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société API restauration souhaite majorer les tarifs des repas à partir du 1er septembre 2019. Ceux-ci passent à 2.89 € pour les repas au lieu de 2.85 €. Cette revalorisation correspond à l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur les 12 derniers mois, aux investissements en matériel et à l'augmentation significative du coût des matières premières.

Monsieur le Maire propose d'accepter ce tarif, d'augmenter de 4 centimes le prix du repas cantine pour tous les QF.

Tarif proposé :

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5
Repas	2€28	2€43	2€58	2€73	2€89

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

4. Information pour le retour à une semaine scolaire de 4 jours

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que lors du dernier conseil d'école, la Directrice du groupe scolaire a affirmé son souhait du retour à la semaine à 4 jours.

A la rentrée prochaine, lors du premier conseil d'école, les membres du conseil devront voter le maintien ou la modification des rythmes scolaires actuels.

Afin de réfléchir au rythme scolaire le plus approprié aux enfants, la Directrice et les enseignants proposent trois répartitions du temps de classe possibles sur la semaine :

- Maintien de la semaine de classe à 4 jours et demi avec les horaires actuels.
- Maintien de la semaine de classe à 4 jours et demi avec modification des horaires : matinée de travail allongée, temps de classe de l'après-midi écourté.
- Retour à la semaine à 4 jours : matinée de travail allongée pour remplacer le temps de classe du mercredi matin.

Quel que soit le rythme scolaire qui sera voté, les 24h hebdomadaires de classe seront conservées avec un temps de classe ne dépassant pas 6h par jour.

Monsieur le Maire présente un tableau avec les avis positifs et négatifs des différentes entités qui sont liées aux changements de rythme scolaire :

POUR

Rythme de l'enfant

Repos le mercredi pour les enfants qui pourront dormir.

La répartition des activités est bien plus en cause que le temps total passé à l'école dans la journée.

Il est faux de penser que le matin est seulement le plus propice. Les chronobiologistes parlent aussi d'une période l'après-midi.

Les activités non-scolaires sont aussi sources de fatigue. Seule la coupure du mercredi peut permettre aux enfants de se relaxer.

Les progrès éventuels des apprentissages sont loin d'être évidents à 91/2 journées. Les enfants qui ont vécu la semaine de 4 jours ont appris tout autant.

CONTRE

Rythme de l'enfant

Actuellement, l'emploi du temps des petits Français est l'un des plus resserrés d'Europe, avec 162 jours d'école par an. Ceux qui vont repasser à la semaine de 4 jours tomberont à 144 jours.

Les parents qui travaillent devront trouver une solution de garde. Dans ce cas, l'enfant sera réveillé de toute façon.

La journée de l'enfant est déjà longue. La rallonger serait une erreur.

Il vaut mieux placer les apprentissages fondamentaux le matin. 5 matinées seront plus profitables que 4.

L'enfant peut trouver plus de détente avec les activités TAP qui sont plus présentes quand la journée de classe est moins longue.

D'une manière générale, c'est une erreur pour le rythme de l'enfant de concentrer davantage son temps de travail scolaire.

Municipalité

Non seulement les mairies économisent un budget conséquent en revenant aux quatre jours, mais elles se délestent aussi d'une série de casse-tête : l'incertitude sur le maintien des subventions de l'Etat, les difficultés à recruter des animateurs ou à harmoniser les transports entre des écoles aux horaires différents...

85 % des communes ont basculé en 4 jours.

Le mercredi matin devient extra-scolaire de la compétence du SICOVAL.

La commune dotée d'un PEDT peut bénéficier d'un assouplissement des taux d'encadrement.

Les enfants qui fréquentent un ALSH le mercredi pourront y rester toute la journée, en économisant le transport à midi.

Municipalité

Les arguments qui ont permis le choix municipal fait il y a six ans sont toujours valables : variété des activités, ouvertures culturelles et sportives, apports différents des apprentissages scolaires.

La commune serait isolée dans le SICOVAL.

Les centres aérés, souvent implantés dans des écoles, ne sont pas ouverts le mercredi matin.

A défaut d'une prise en compte par le SICOVAL, la municipalité est contrainte d'organiser elle-même l'accueil du mercredi matin.

Un accueil le mercredi matin suppose au moins deux animateurs (selon le nombre d'élèves). Le coût serait important.

SICOVAL

Les parents payent une participation que certains jugent trop élevée.

Les communes peuvent s'organiser elles-mêmes à peu de frais pour une demi-journée.

La maîtrise de ce moment permet de le moduler en fonction de la commune (Quelques heures à rémunérer).

En fonction du PEDT, les normes d'encadrement pourraient être assouplies dans cette période-là.

L'accueil dans la commune peut rassurer les parents.

Le transport dans les ALSH peut s'économiser.

SICOVAL

Au-delà d'une conviction politique (l'enrichissement des enfants par des activités d'ouverture).Le SICOVAL, compétent en activités extra-scolaires ne veut pas augmenter son investissement

Conseil de Communauté du 3 Juillet 2017 : Voeu sur les rythmes scolaires sur le territoire du Sicoval

L'organisation actuelle repose sur des principes de solidarité et d'équités territoriales.

Tout changement ponctuel et individuel d'une commune isolément des autres entraînerait une difficulté de mise en œuvre d'un accueil extra-scolaire pour les périodes libérées (mercredi matin) et de fait de financement de ce service par toutes les communes du Sicoval, remettant ainsi en question les équilibres actuels.

Le changement de rythme ne pouvant se concevoir sans concertation au sein des instances de coordination mises en place dans le cadre du Contrat Enfance/Jeunesse, avec une approche globale à la fois en matière d'organisation des services et de politiques éducatives.

La dépense a été évaluée à une augmentation de 69 % des dépenses actuelles (en se basant sur les chiffres de 2016). La dépense des transports à midi vers le CLSH n'est pas supprimée.

La CAF

Maintien du financement de la Caf sur la journée entière du mercredi.

La CAF

Dispositif complexe mis en place qui devrait être revu.

Les PARENTS

Les parents pourront amener le(s) enfant(s) pour la journée chez un parent ou une gardienne.

Les arrangements à la journée sont plus faciles à mettre en place.

Temps familial plus long si l'un des parents peut rester.

Les PARENTS

Quel que soit le mode de garde, les parents paieront davantage. A condition de trouver un mode de garde.

La garderie communale est plus sommaire que le centre aéré.

Nouvelle organisation à trouver.

Eventuellement, diminution de l'activité professionnelle de l'un des parents.

Cette demande sera examinée au premier conseil d'école, après l'élection des représentants des parents d'élève première semaine de novembre.

5. Délibération pour la charte de l'arbre

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Sicoval voudrait mettre en place une Charte de l'arbre qui a pour objectif l'élaboration d'un document « cadre » qui unit le Sicoval et les 36 communes autour d'un engagement symbolique commun. En phase avec les volontés politiques locales, cette charte permettra de renforcer la cohésion territoriale sur la thématique paysagère et environnementale.

Ce document ne représentera aucune contrainte particulière pour la commune et pourra évoluer au fil des années à venir.

Cette charte concernera l'inventaire, la protection, le développement, la pérennisation du territoire arboré public.

Le Sicoval s'engage à fédérer les 36 communes et coordonner le projet de charte de l'Arbre et à poursuivre la mutualisation des services spécialisés dans le domaine (élagage, inventaire patrimoine arboré, plan de gestion des arbres, accompagnement urbanisme...).

Le Conseil Municipal décide de renvoyer cette décision au prochain conseil.

6. Délibération pour la défense des trésoreries

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les trésoreries de Baziège et Caraman fermeront début janvier 2020. La trésorerie de castanet pour les communes et de Toulouse pour les particuliers prendront le relais.

Il explique que le projet de refonte du réseau de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) à l'échelle de la Haute-Garonne suscite beaucoup de remous dans le Lauragais où syndicats et élus s'activent depuis quelques semaines pour marquer leur opposition au projet.

Ce projet prévoit la fermeture de plusieurs trésoreries de pleine compétence (Caraman, Baziège, Auterive, Villefranche-de-Lauragais et Revel) au cours des trois ans à venir. Dans le même temps, un plus grand nombre de points d'accueil de proximité, en mairie ou dans des structures regroupant plusieurs permanences de services publics seraient déployés à Revel, Villefranche-de-Lauragais, Lanta, Caraman, Baziège, Nailloux, Castanet-Tolosan, Verfeil ou encore Venerque.

Les mouvements de protestation ont largement diffusé des pétitions qui pour l'instant n'ont pas fait reculer la décision. Monsieur le Maire propose d'adopter une motion de protestation au nom de la commune.

Le Conseil Municipal approuve la décision de conservation du service de proximité à l'unanimité.

7. Délibération pour le choix d'un spectacle pour le repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu cette année le dimanche 8 décembre 2019. Monsieur le Maire propose de retenir pour l'animation du repas, l'offre du spectacle musical « Radio Déglinguo ». Le montant total de cette dépense s'élève à 540 € T.T.C.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

8. Information Sur les réseaux 4G/Fibre

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le premier plan d'équipement en fibre optique prévoyait un découpage en trois phases de cinq ans chacune pendant lesquelles toutes les communes du SICOVAL devaient participer à hauteur de 2 € par habitant.

La Société Altitude, qui a été retenue, suite à l'appel d'offres lancé pour la réalisation de ce marché a ramené le délai à une phase de cinq années avec paiement de la moitié de la somme envisagée.

Monsieur le Maire rajoute que la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR devrait être raccordée en 2019- 2020.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le syndicat mixte Haute-Garonne Numérique signale la mise en service immédiate de l'antenne relais 4G.

Il précise que, en attendant l'arrivée de la fibre optique, les foyers qui le désirent peuvent bénéficier d'ores et déjà d'une connexion de 30 Mb/s. Pour ce faire, il faut souscrire un contrat avec un opérateur, pour tous renseignements supplémentaires sur les différents opérateurs, Monsieur le Maire propose de s'adresser à l'accueil de la mairie.

Pour en bénéficier, il faut installer une antenne à chaque domicile, l'installation et la maintenance étant prises en charge par le programme Haute-Garonne Numérique.

9. Information municipales

- Incivilités : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs incivilités ont été commises pendant l'été. La Gendarmerie de Montgiscard a mis en place des contrôles plus fréquents sur la commune et un rappel des sanctions sera fait dans le prochain bulletin municipal.
- Le forum des associations : Le forum des associations aura lieu le samedi 7 septembre de 9h à 13h à la salle Halle aux Grains.
- Futur commerce : Le permis de construire pour la future boulangerie a été accordé, les travaux vont pouvoir bientôt débuter.
- Travaux Bibliothèque municipale : Suite à un retoilage des services des Bâtiments de France et après intervention de notre architecte, le blocage qui a duré plusieurs mois semble se résoudre. Un nouveau permis de construire doit être redéposé début septembre. L'enchaînement des travaux devrait suivre pour achever l'ensemble en fin d'année 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h55.